

La MÉDIATION

à Gennevilliers



D.C.C.S

Direction de la Citoyenneté et de la Cohésion Sociale
Service Prévention Sécurité • Secteur médiation

LA MÉDIATION c'est quoi ?

La médiation s'applique à différents domaines,
aussi trouve-t-on des médiateurs sociaux
(intervenant dans l'espace public), des médiateurs familiaux,
des médiateurs juridiques, des médiateurs culturels...



“ La médiation sociale est définie comme un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose. ”

Charte de référence de la médiation sociale visée par le comité interministériel des villes le 1^{er} octobre 2001

Les principes de la médiation

- **La neutralité** : dans son travail quotidien, le médiateur ne doit pas exprimer ses valeurs et opinions (politiques, religieuses, philosophiques...) personnelles.
- **L'impartialité** : lorsqu'il intervient dans un conflit, le médiateur traite les deux parties avec égalité, il ne favorise ni ne donne raison à l'une plus qu'à l'autre.
- **La confidentialité** : dans le cadre de ses missions, le médiateur ne divulgue pas les informations privées que lui a transmises une personne sauf accord ou mise en danger de celle-ci.
- **Le libre consentement** : une personne n'est pas obligée d'accepter une médiation.
- **Le respect des droits fondamentaux** : le médiateur agit dans le respect de la convention européenne des droits de l'homme, des libertés publiques et des règlements qui protègent la vie privée.
- **Le désintéressement et la liberté du médiateur** :
 - Le médiateur ne doit pas utiliser son influence ou sa situation pour obtenir quelque avantage.
 - Le médiateur a la possibilité de refuser une intervention dont il est saisi.

Et à Gennevilliers, LA MÉDIATION c'est comment ?

Le secteur médiation à Gennevilliers intervient dans le domaine social et éducatif et dans le domaine du cadre de vie.

L'équipe de médiation se compose de :

- 1 coordinateur.
- 7 médiateurs sociaux et éducatifs.
- 1 médiateur cadre de vie.

La médiation sociale et éducative

Quoi ?

- Présence sociale dans l'espace public et aux abords des collèges.
- Prévention et régulation des conflits.
- Relais et orientation du public, favoriser le lien entre les habitants et les institutions.
- Interventions éducatives, conduite et animation de projets ou d'actions de prévention.

Quand ?

- Pendant les périodes scolaires : du lundi au vendredi, à la sortie des collèges et dans les quartiers attenants de 15h à 18h et le mercredi de 10h30 à 12h30.

- Pendant les vacances scolaires : du lundi au samedi, de 13h00 à 20h (automne, hiver), de 14h à 21 heures (printemps, été).

Où ?

- 1 binôme pour le secteur Luth / Village - collège Guy-Môquet.
- 1 binôme pour le secteur Agnettes / Fossé-l'Aumône / Chevrins / Cité-jardins - collège Louis-Pasteur.
- 1 binôme pour le secteur Grésillons / Chandon / Brenu / Sévines / République - collège Edouard-Vaillant.

La médiation cadre de vie

L'agent de médiation cadre de vie intervient au sein des quartiers prioritaires dans le cadre de la Politique de la ville et ses missions sont :

- Créer et entretenir les liens avec et entre agents de proximité (services Technique, Voirie, Propreté, Espace vert, les gardiens).
- Soutenir les agents dans la relation avec les habitants.
- Faciliter la communication entre les habitants et les institutions.

- Contribuer à une veille technique inter-partenaire (dysfonctionnements urbains, nuisances, dégradations...).
- Sensibiliser et mobiliser les habitants autour de leur cadre de vie.
- Mettre en place une dynamique partenariale (services et dispositifs municipaux, associations, services, commerces, amicales de locataires, syndicats...).





EN MAIRIE

Bureau des médiateurs : 01 40 85 64 03

Coordinateur médiation : 06 03 20 16 93

Email : mediation@ville-gennevilliers.fr